1 **Je suis vulnérable**
(liste restreinte du décret au JO du 30/08/2020)

> **ASA** fourni sur la base d'un certificat d'isolement fourni par le médecin (le télétravail ne concerne pas les enseignant-es et rien dans le texte n'évoque ici le travail à distance avec un AED surveillant une classe).

2 **Je suis fragile mais plus reconnu-e comme vulnérable**
par la liste restreinte de fin août
ou je vis avec une personne vulnérable.

> Travail en présentiel avec masque chirurgical de type II fourni par l'EN et des aménagements horaires, ou du poste de travail, peuvent accordés
> ou **CMO** sur arrêt médical (et donc jour de carence)

snes fsu créteil 77 - 93 - 94

Doc. SNES daté du 19/09/2020 intégrant les données du BO du 17/09/2020

ASA : Autorisation Spéciale d'Absence saisie par le/la chef-fe d'établissement

CMO : Congé Maladie Ordinaire

3 **Je suis cas contact à risque repéré-e par l'ARS ou l'assurance maladie**
(suite à un contact avec une personne COVID+ de mon entourage)

> **ASA** de 7 jours à compter du lendemain du dernier contact avec la personne COVID+ et sur la base d'un certificat d'isolement fourni par le médecin ou l'autorité sanitaire

OU

> Travail à distance à condition que tou-te-s les élèves puissent suivre, dans une salle adaptée, un enseignement à distance, surveillé-es par un adulte (AED) (nouveauté du BO du 17/09/2020).
>
> Ou travail à distance si l'établissement est fermé totalement ou partiellement (plan de continuité pédagogique).

4 **Je suis enseignant-e et parent d'un-e enfant ne pouvant être accueilli-e**
et en mesure de fournir soit un certificat médical (car il/elle est malade),
soit une attestation sur l'honneur certifiant que je n'ai pas d'autre solution.

OU

> **ASA** pendant la durée du problème de garde de l'enfant.

5 **J'ai un doute et en attente de test ou de résultat**

> **Rien n'est prévu dans les textes** donc accord amiable avec le/la chef-fe d'établissement soit pour rester chez soi (sous quel statut administratif ? ASA?), soit pour venir travailler ou alors arrêt **CMO** (et donc jour de carence).

6 **Je suis positf/ve au COVID**

> **CMO** (et donc jour de carence) prescrit par le médecin de la caisse d'assurance maladie ou médecin traitant.